

## **Tim Smyth**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Les politiques visant à accroître la productivité des travailleurs sont extrêmement importantes pour l'économie canadienne. Des améliorations ciblées doivent être apportées dans la recherche et le développement, ainsi que dans l'infrastructure des transports. Un objectif précis serait d'amener deux universités de l'Ouest canadien au même niveau que l'Université de Toronto et l'Université McGill en matière de subventions à la recherche. Dans le domaine des transports, des analyses et examens additionnels des politiques de fixation des prix et des politiques fiscales du Canada concernant le transport aérien doivent être effectués. Les autorités aéroportuaires locales doivent savoir à quoi s'en tenir à propos des échéances de leurs baux aéroportuaires avec Transports Canada. Étant donné la proximité des aéroports américains, il faut réévaluer les taxes imposées par le gouvernement aux transporteurs aériens. De plus, bien que cela ne concerne pas seulement le transport aérien, une attention particulière doit être portée au maintien et à l'amélioration des liens est-ouest.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Comme il a été mentionné plus tôt, l'amélioration de la productivité canadienne est d'une importance capitale. Des mesures additionnelles peuvent toutefois être prises pour améliorer l'efficacité structurelle de l'économie canadienne au moyen de modifications et d'améliorations des politiques fiscales et réglementaires. La négociation de nouvelles conventions fiscales est une mesure qui mériterait une réflexion plus approfondie. En effet, le Canada devrait établir des conventions fiscales avec des États tels que l'Arabie saoudite, le Qatar, l'Éthiopie et Taïwan. Tous ces pays présentent des régimes fiscaux semblables à ceux d'autres pays qui ont déjà conclu une convention fiscale avec le Canada. Il faudrait également réfléchir davantage à mettre en œuvre des accords de libre-échange avec des pays avec lesquels le Canada n'a pas l'habitude de faire d'importants échanges commerciaux. On peut songer par exemple à de nombreux pays d'Asie en ce sens. Par exemple, un accord commercial bilatéral avec Hong Kong peut faire en sorte que d'autres pays d'Asie plus importants entament des discussions avec le Canada dans des conditions avantageuses pour le Canada.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Dans le domaine de l'immigration, une réorganisation importante est en cours et doit se poursuivre afin que la société canadienne obtienne de meilleurs résultats. Tout d'abord, le processus de sélection des candidats à l'immigration doit se dérouler beaucoup plus rapidement (en vue de la résidence permanente) avant leur entrée au Canada. Des temps d'attente de deux à trois ans, voire plus longs, sont tout simplement inacceptables de nos jours. Il faut également accorder une attention particulière à la certification professionnelle dans certains domaines d'activité (réglementés par les provinces). Le Canada doit également considérer la possibilité d'accroître la mobilité de la main-d'œuvre en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain.

### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Comme je l'ai déjà mentionné, il est essentiel d'apporter des améliorations aux activités liées à la recherche et au développement et à l'infrastructure des transports. Le Canada devrait se fixer l'objectif d'amener au moins deux ou trois universités de l'Ouest canadien au niveau qui leur permettrait de faire partie de l'Association of American Universities (le regroupement principal des grandes universités de recherche nord-américaines dont l'Université McGill et l'Université de Toronto font partie depuis de nombreuses années). Il faut mener une analyse plus approfondie des politiques fiscales et réglementaires dans les industries de transport.

### **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Au cours des deux à trois dernières années, il y a un problème bien précis avec d'autres pays (l'Érythrée et les États-Unis), lesquels ont tenté d'exercer leur pouvoir de taxation sur des citoyens résidant au Canada. Avec l'Érythrée, ces problèmes ont été traités comme une question relevant des affaires étrangères. Cependant, dans le cas des États-Unis, il y a nécessité d'avoir des discussions plus approfondies. En premier lieu, le Canada a accepté pendant de nombreuses années que les États-Unis exercent un pouvoir fiscal sur leurs citoyens résidant au Canada par le biais de la « clause de sauvegarde » de la convention fiscale entre les États-Unis et le Canada. Étant donné que cette convention fiscale remonte à plus de 30 ans et que le traitement fiscal en matière de « citoyenneté » est unique au regard des quelque 90 conventions conclues par le Canada, cet enjeu en suspens doit être abordé dans les négociations futures avec les États-Unis. En second lieu, comme la loi américaine sur la nationalité et l'immigration a changé avec les années, il est difficile de déterminer exactement qui est un citoyen américain. Bon nombre de citoyens américains au Canada, sinon la plupart, possèdent également la citoyenneté canadienne. C'est à se demander si la convention fiscale doit être interprétée en laissant aux États-Unis la liberté de changer la définition de citoyenneté aux fins de la convention ou si le terme « citoyen », tel que défini dans la convention, renvoie à la définition juridique de citoyen américain au moment de la ratification de la convention en 1984. Il y a également l'enjeu lié à la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), récemment adoptée par le Congrès américain, qui a créé un

immense fardeau réglementaire pour les institutions financières canadiennes. Plus récemment, les États-Unis et cinq pays européens ont annoncé une approche visant l'application de la législation selon une méthode « intergouvernementale » moins lourde. Je crois cependant que cette méthode intergouvernementale présente un problème de taille, et possiblement à un degré supérieur à ce qu'il était selon « l'intention » initiale de la FATCA. Conformément à l'approche intergouvernementale, le Canada serait tenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) de demander aux « personnes » américaines (de citoyenneté canadienne ou non) de se soumettre à une exigence de déclaration auprès de l'Agence du revenu du Canada qui transmettrait ensuite la déclaration à l'Internal Revenue Service des États-Unis. Je pense qu'une exigence de déclaration définie selon la nationalité en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* vient à l'encontre de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Des jugements antérieurs, comme *Chua c. le ministre du Revenu national* et *Edwards c. Le Barreau*, indiquent ce que je soupçonne être une forte réticence des tribunaux canadiens à soutenir cette approche « intergouvernementale » de la FATCA. Dans un certain sens, une exigence de déclaration auprès de la LIR associée à la nationalité ou, dans de nombreux cas, à la double nationalité, serait perçue comme un équivalent contemporain de l'ancienne taxe d'entrée imposée aux Chinois. En outre, l'approche intergouvernementale récemment adoptée par la FATCA exigerait que Revenu Canada et les institutions financières canadiennes vérifient le lieu de naissance de tous les clients des banques canadiennes, et qu'ils demandent aux personnes nées aux États-Unis de fournir un certificat de perte de nationalité délivré par le gouvernement américain pour être exemptées de produire une déclaration en vertu de l'approche intergouvernementale de la FATCA. En outre, le rapport de réciprocité est faible, sinon inexistant, pour le gouvernement du Canada selon l'approche intergouvernementale de la FATCA. Le Canada a déjà reçu pendant de nombreuses années des renseignements de la part des États-Unis au sujet des intérêts sur les dépôts des résidents canadiens dans des banques américaines. Dans la convention, le département du Trésor américain s'engage seulement à « tenter » de faire approuver par le Congrès américain une législation imposant une exigence de déclaration semblable. Les institutions financières américaines devraient-elles déclarer l'identité de tous leurs clients qui sont des citoyens canadiens résidant aux États-Unis?